

La question scolaire

Quelques sujets de méditation

III.

DOCTRINE LIBÉRALE SUR L'ÉDUCATION DES ENFANTS

En face des doctrines catholique et maçonnique sur l'éducation et l'instruction des enfants, il sera intéressant et utile de mettre en regard la doctrine libérale sur le même sujet.

Nous n'avons pas en main un document aussi solennel et aussi précis qu'une lettre encyclique sur ce grave sujet. Cependant un discours officiel du chef du parti libéral, prononcé le 3 mars 1896, sur la question scolaire du Manitoba, dans le parlement fédéral, contient un exposé de *doctrine* qui nous permet d'en juger aussi sûrement.

Voici la doctrine formulée par l'honorable M. Laurier en cette circonstance :

“ Catholique et français d'origine, je suis chargé, par la confiance des hommes qui m'entourent, de grands et importants devoirs en vertu de notre système de gouvernement constitutionnel. Je suis ici le chef reconnu d'un grand parti composé de catholiques et de protestants, dont la majorité est formée de ces derniers, car ils doivent être la majorité dans toutes les parties du Canada. Va-t-il être dit qu'occupant une position de cette nature, l'on me dictera la ligne de conduite que je dois suivre en cette Chambre, pour des raisons qui peuvent s'adresser aux consciences de mes collègues catholiques, mais qui ne s'adressent pas de même aux consciences de mes collègues protestants ?

“ Non, tant que j'occuperai un siège en cette Chambre, tant que j'occuperai le poste que j'occupe, chaque fois qu'il sera de mon devoir de prendre une position quelconque, cette position, je la prendrai, non pas au point de vue du catholicisme, non pas au point de vue du protestantisme, mais je la prendrai pour des motifs qui peuvent s'adresser aux consciences de tous les

“ hommes, *indépendamment* de leur foi, pour des motifs qui peuvent animer tous les hommes aimant la justice, la liberté et la tolérance.”

Voilà qui est clair, M. Laurier, dans sa vie privée, est catholique et français d'origine ; mais dans sa vie publique, comme député, comme chef de parti, il n'est ni catholique, ni protestant, ni même dépendant des enseignements de la foi.

Telle est sa théorie ou sa thèse en fait de doctrine religieuse ou sociale ; *catholique dans sa vie privée, et rationaliste ou libéral dans sa vie publique.*

Voici maintenant l'application de cette doctrine dans la pratique, ou l'hypothèse, au sujet de la question scolaire du Manitoba, question religieuse et sociale au premier chef, puisque l'enfant deviendra ce que l'éducation l'aura fait : croyant, indifférent ou infidèle.

“ Je vous ai fait connaître mes opinions en ce qui concerne ce bill (le projet de la loi réparatrice.) Je sais, je l'admets, que ce gouvernement possède le pouvoir d'intervenir ; que ce parlement possède aussi le pouvoir d'intervenir ; mais ce pouvoir ne devrait être exercé que lorsque tous les faits se rapportant à la question auront été examinés par voie d'enquête, et que l'on aura épuisé tous les moyens de conciliation.

“ Nourrissant ces opinions, je propose que le bill ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais que la deuxième lecture en soit renvoyée à six mois.”

Ce renvoi pur et simple du bill à six mois, sans aucun amendement, ni d'enquête, ni de modification, ni de conciliation, implique le rejet absolu du *principe d'une loi réparatrice*. Telle est l'opinion officielle de M. Laurier sur cette grave question scolaire manitobaine. Ni la demande des Evêques de la Confédération canadienne réclamant la justice due à cette minorité, ni le jugement de la Reine constatant la violation des droits de cette minorité et ordonnant de réparer les torts et les dommages qui s'en sont suivis, ni les efforts du gouvernement fédéral pour faire respecter la constitution qui garantit les droits méconnus ne peuvent en rien influencer le vote *libéral et rationaliste* de M. Laurier.

Le chef libéral affirme encore d'une manière plus explicite son rationalisme libéral sur ce sujet, dans une assemblée politique tenue le 18 mai 1896, à Westmount : “ Longtemps avant de prendre la direction du parti libéral, dit-il, j'ai résolu que durant toute ma carrière, je ne serais influencé ni par la religion, ni par la nationalité, ni par les croyances religieuses ; mais qu'une seule chose m'influencerait, c'est le Canada, le Canada seul ! ”

Pour qui connaît l'honorable monsieur, le Canada qu'il rêve et veut, c'est un Canada indifférent en religion et parlant l'anglais, et voilà pourquoi il déclare que ni la *religion* ni la *nationalité* ne l'influenceront en rien.

Voici encore deux déclarations verbales de M. Laurier sur la question scolaire, bien propres à faire connaître ses principes et ses sentiments sur ce grave sujet :

La première a été faite à Sa Grandeur Mgr. des Trois-Rivières en 1895, dans une conversation où il s'agissait des différents systèmes d'écoles. L'Évêque des Trois-Rivières ayant dit à M. Laurier qu'il ne voyait que trois sortes d'écoles possibles :

1o. L'école catholique, qui donne à l'enfant la plénitude de la vérité religieuse ;

2o. L'école protestante, qui lui en donne plus ou moins, selon la volonté des parents ;

3o. L'école athée, qui ferme sa porte à Dieu et à la religion ;

M. Laurier répondit : " Vous me permettrez, Monseigneur, de vous dire que, selon moi, il y a une quatrième école : c'est celle où l'on permet aux enfants de faire quelques prières, chacun selon sa croyance, et de lire quelques pages de la Bible, même dans des traductions approuvées par l'Église, mais dans laquelle il est *absolument défendu* aux maîtres et aux maîtresses de dire un mot de religion aux enfants.

" C'est le système suivi dans les écoles d'Ontario, Les enfants de différentes croyances viennent s'asseoir sur les mêmes bancs, recevoir les mêmes leçons des mêmes maîtres ou maîtresses sur les matières profanes, mais sans jamais entendre un mot de religion. Les parents en sont satisfaits, et c'est aussi un système d'écoles que j'approuve et que j'accepterais volontiers pour un pays comme le nôtre, où il y a une diversité de croyances religieuses."

Sur quoi l'évêque lui répliqua en peu de mots :

" Je dois vous dire que le système d'écoles mixtes est condamné par l'Église ; et jamais un véritable catholique ne l'acceptera, parce qu'il conduit directement à l'*indifférence* en matière religieuse ; ce qui est l'une des plus grandes plaies morales de notre temps. Vous êtes un homme intelligent, M. Laurier, et vous savez que sous ce rapport, l'homme est ce que l'éducation l'a fait, et que les enfants sortant d'écoles où on ne leur aura point parlé de religion seront, dans la société, des hommes *indifférents* ou *sans religion*. Ce système est même plus dangereux que les écoles franchement protestantes et hostiles à l'Église, parce que l'on s'en défie moins."

La deuxième déclaration de M. Laurier sur ce sujet a été faite à un religieux, le plus ancien missionnaire des territoires du Nord-Ouest, et cela quelques semaines avant la présentation de la *loi réparatrice* au parlement fédéral. Ce vénérable missionnaire avait été chargé par les évêques d'engager M. Laurier à ne point faire de la question scolaire une question de *parti*, mais à la regarder et à la traiter comme une question *religieuse et sociale* de la plus haute importance, et à l'engager instamment à ne point faire d'opposition au gouvernement sur une loi aussi juste. A cette proposition, M. Laurier répondit : " Père, me rendre à ce que vous me demandez serait me suicider politiquement ! "

A quoi le Père répliqua : " Non, monsieur, une telle conduite " ne saurait manquer de vous honorer grandement aux yeux de " tous les hommes honnêtes et ayant le sens de la justice ; car il " s'agit de protéger une faible minorité injustement opprimée, " depuis cinq ans, dans ce qu'elle a de plus cher au monde, l'âme " de ses enfants.

" En combattant une mesure aussi juste, vous mettrez certainement contre vous l'influence des évêques, du clergé et des " véritables catholiques de la Confédération canadienne."

Et M. Laurier de répondre avec vivacité : " Les évêques veulent la guerre ! Eh bien, ils l'auront ! et c'est moi qui la leur " ferai ! "

Voilà où en étaient les doctrines, les sentiments et les actes du chef de l'école libérale envers l'autorité religieuse au moment où la loi réparatrice allait être soumise par le gouvernement aux délibérations du parlement fédéral.

LA GUERRE

Les Etats-Unis ont déclaré la guerre à l'Espagne au nom de l'humanité. Pour ceux qui savent que l'Eglise catholique a toujours été combattue à un point de vue humanitaire, il n'est pas surprenant de voir le pays de la libre pensée et de l'athéisme soutenir les ennemis de l'autorité dans l'île de Cuba.

L'idée catholique et la libre pensée ont toujours fait la bataille depuis dix-huit siècles. Le catholicisme combattait au nom de Dieu, tandis que la libre pensée combattait au nom de l'homme. Cette bataille a presque toujours eu lieu dans le champ de l'idée. Toujours la libre pensée a reproché au catholicisme d'être la

cause de tous les maux, quand c'elle elle, par ses doctrines subversives, qui troublait le monde. La nation libre penseuse des Etats-Unis reproche à l'autorité espagnole la longue durée de la rebellion des Cubains, quand c'est elle qui, pendant des années, a encouragé l'insurrection par son appui moral et matériel.

Cette grande lutte de la libre pensée et de l'autorité pourra aller plus loin que le pense la généralité des gens. Les Etats-Unis vont s'apercevoir que le règne du mal n'est pas encore arrivé. Ils vont s'apercevoir que, quand on veut soutenir ce principe par le fer et le feu, les nations civilisées ont encore assez de sens chrétien pour s'apercevoir qu'une victoire comme celle-là serait le commencement de la fin.

Si l'île de Cuba eût été une possession turque ou une possession anglaise, la guerre ne serait jamais arrivée, mais cette possession appartenant à une des plus nobles nations catholiques, à cette Espagne qui semble sous certains côtés infeodée au catholicisme, la haine du sectaire a pris le dessus.

Quel va être le résultat de cette guerre ? Dieu seul peut le dire. Les prévisions humaines vont être déjouées, le Dieu des armées a plus à faire dans le résultat d'une bataille que la richesse des nations. Voici, d'un côté, un peuple puissant au point de vue des richesses matérielles. Et, d'un autre côté, il y a un peuple plus puissant encore par son unité nationale et religieuse, par son expérience militaire séculaire et par sa valeur redoutable ; plus puissant encore par la force du principe qu'il défend, l'autorité.

Avec de Maistre nous pouvons dire que ce ne sont pas les gros bataillons qui gagnent les batailles.

LÉON.

La Rénovation

IV

Les Deux Amours.

Je ne puis résister au désir de citer encore quelques pages de Mgr. Bougaud sur l'important sujet de l'amour de Dieu pour les âmes et des âmes pour Dieu.

“ L'Eglise, dit-il, est la société des âmes dans la lumière divine et dans l'amour divin.”

Après avoir montré comment Jésus-Christ l'a créée, ou plutôt réorganisée, et comment elle remonte aux origines du monde, après avoir vu ensuite comment Dieu, par les prophètes, et plus tard par son divin Fils, lui a confié le dépôt sacré de la vérité et de l'amour, et comment, pour que ce dépôt ne périsse pas, il l'en a instituée la gardienne et l'interprète infallible, l'éminent évêque de Laval dit :

“ Il reste maintenant que l'Eglise accomplisse sa mission ; qu'elle unisse toutes les âmes dans la lumière de la vérité ; qu'elle les élève et les sanctifie dans la lumière de l'amour ; en un mot, qu'elle fasse vivre le monde de la vie divine qui lui a été confiée.”

L'auteur que je cite compare la vie de l'Eglise à la vie humaine et fait cette question :

“ Qu'est-ce que la vie ? ”

Il y répond :

“ La vie est un développement. Elle suppose deux choses : une partie immuable, autrement l'être s'évanouirait ; une partie muable, autrement l'être se pétrifierait. Si rien ne demeurait, il n'y aurait bientôt plus d'être ; et si rien ne changeait, il n'y aurait pas de vie.”

Mgr. Bougaud résout comme suit une objection de Darwin :

“ Darwin a essayé de faire de la *variabilité* la loi unique du monde. C'est une erreur. Combien de choses qui ne varient jamais ! Les éléments, la marche des astres, la structure des plantes, la succession des saisons, l'organisation des animaux, de l'homme, etc., etc. En général ce qui est *constitutif* ne varie pas. C'est la marque de fabrique, le sceau du Maître. Personne ne peut y toucher. Après cinq ou six mille ans, l'homme reste dans sa structure intime ce que le font voir les momies de l'Orient. Il en est de même des oiseaux, des insectes, absolument semblables aujourd'hui à ceux qu'on trouve dans les hypogées de l'Egypte. Il

n'est
jus o
de N

sec
le pr
vant
ver s
ni les
cette
conti

se de

que o
aussi
est p
prog
mém
rapp
la m
voul
prog
quité
renou
l'Egli
toujo
vabit
lieu q
nous
elle r

la gra
intra
nent

.....
Mais
du “

dan
tous l
l'hom
par é
du pr
belle.

“
insens
qui es
mouv
l'insti
l'hom
la libe

n'est pas jusqu'aux ferments microscopiques développés dans le jus de raisin, qui ne soient restés les mêmes depuis le temps de Noé.

“ Mais il ne faut pas pour cela nier la *variabilité*. C'est la seconde loi du monde. La *variabilité*, c'est le développement, c'est le progrès, c'est la vie. La *variabilité* affecte tous les êtres vivants. Et par conséquent si l'Eglise a la vie, on ne doit pas trouver seulement en elle une constitution immuable que ni le temps ni les hommes ne peuvent altérer ; on doit y trouver, à côté de cette immutabilité, à partir de cette stabilité, un développement continu, progressif, qui est le signe même de la vie.”

Voici une autre considération : “ Pour qui est faite l'Eglise ? ” se demande l'intéressant écrivain. Et il répond :

“ Pour l'homme. Il faut donc qu'elle ait l'immutabilité, afin que chaque génération la trouve sur son berceau. Mais il faut aussi qu'elle ait le progrès : car l'homme marche ; il avance ; il est progressif dans son esprit, qui veut toujours du nouveau ; progressif dans son cœur, qui dit : encore, encore ; progressif même dans son être physique ; ce qui trompe sous ce dernier rapport, c'est la mort ; mais la mort n'est pas un arrêt ni une fin : la mort est un commencement. Et par conséquent, si l'Eglise voulait répondre aux aspirations de l'homme, il fallait qu'elle progressât comme lui, et qu'elle joignît à la grandeur d'une antiquité immuable la beauté et le charme d'une jeunesse qui se renouvelât toujours. “ Aussi, dit Bossuet, une des qualités de l'Eglise, c'est sa perpétuelle jeunesse et sa nouveauté qui dure toujours. *Renovabitur ut aquila juvenis tua*. Et encore : *Renovabitur de die in diem*. D'où résulte cet effet merveilleux qu'au lieu que, selon la vie animale, plus nous avançons en âge, plus nous vieillissons, l'Eglise, au contraire, plus elle s'avance, plus elle rajeunit.”

“ Avez-vous remarqué, continue toujours le savant auteur, la grande loi des œuvres de Dieu ? Tout ce qu'il fait en lui, *ad intra*, comme disent les théologiens, tous les actes qui appartiennent à l'essence même de sa vie ont pour caractère l'immutabilité

.....
Mais dès qu'il agit pour l'homme, il y ajoute une autre loi, la loi du développement, du progrès.

“ Il crée, par exemple. Il aurait pu d'un mot, d'un geste, jeter dans l'espace tous les cieux, toutes les étoiles, toutes les fleurs, tous les hommes. Non, il n'agit pas ainsi. Pourquoi ? Parce que l'homme n'est pas fait ainsi. Il crée par journées, par semaines, par époques, comme vous voudrez ; mais il crée en suivant la loi du progrès successif. Il va d'une création à une création plus belle.

“ Le premier jour, il fait la terre, le minéral, froid, inerte, insensible, immense de nombre, varié d'aspect. Puis le végétal, qui est un nouveau monde, plus beau que l'autre, puisqu'il a le mouvement, la sève, la fécondité. Ensuite l'animal, qui a de plus l'instinct, un commencement d'intelligence, de volonté. Enfin l'homme, qui ajoute à tout cela trois choses sublimes : la pensée, la liberté et l'amour. Est-ce tout ? Non. Quatre mille ans

lent. Voici une nouvelle création. Sur l'homme, Dieu greffe le chrétien, l'être divin et humain en Jésus-Christ. Et plus tard, après des siècles, il fera le saint transfiguré et glorifié dans les splendeurs du ciel.....

“ Après le progrès des êtres, après le progrès des lumières, voulez-vous avoir le progrès des amours ? Dieu nous aime ; il nous aime infiniment. Or, ici, dans cet amour, y aura-t-il émission totale, rayonnement subit, instantané ? Ou bien progrès, développement successif ?

“ Examinez et admirez.

“ Il crée d'abord, Il pétrit tendrement, amoureuxment, dans ses mains vénérables, la belle statue du corps de l'homme ; puis il cherche dans sa poitrine, dans son cœur, pour l'animer, un souffle pur. L'amour éclate ici avec une grandeur, une générosité admirables. Et cependant, qu'est-ce que la création à côté de l'Incarnation ? Et qu'est-ce que l'Incarnation à côté de la Passion ? Un Dieu souffrant, flagellé, insulté, mourant pour l'homme ! Nous croyons avoir touché le terme. Voilà l'Eucharistie. Et l'Eucharistie elle-même a un vainqueur, le Ciel.

“ Ainsi partout et toujours, tout ce que Dieu fait pour l'homme, en vue de l'homme, a pour caractère le mouvement, le développement successif, le progrès. En lui-même, il est l'être immuable, la lumière éternelle, l'amour immuable. Mais quand il se penche sur son trône pour verser au dehors de lui, sur les créatures, l'être, la lumière et l'amour, il les verse d'après une loi qui est toujours la loi du progrès.

“ Et ainsi, dans toutes les œuvres de Dieu, vous trouverez toujours ces deux caractères : parce qu'elles viennent de Dieu, elles sont immuables ; parce qu'elles sont faites pour l'homme, elles marchent. Comment l'Eglise, le chef-d'œuvre de Dieu, échapperait-elle à cette loi ? et ne faut-il pas nous attendre à voir ces deux caractères des œuvres divines poussés ici à leur beauté suprême ? Aussi voyez sous quelle forme Jésus-Christ nous présente son Eglise. Sous la forme d'une semence toute petite, la plus petite de toutes, *minimum quidem omnibus seminibus*, mais qui grandit et se développe jusqu'à ce qu'elle soit un grand arbre. *Et fit arbor*. L'Eglise sera donc immuable, non pas à la manière d'une pyramide, d'une borne : elle sera immuable à la manière d'un arbre, d'un de ces grands cèdres de la montagne ; ses pieds sont parfaitement enracinés ; il se rit des orages ; et pendant qu'il demeure debout, immobile, inébranlable, la sève circule, la tige grandit, les feuilles s'ouvrent, les fleurs s'épanouissent ; si une branche se sèche, une autre la remplace ; et dans son abondante vie, il étend autour de lui de si magnifiques ombrages que tout le monde vient s'y reposer. Voilà l'image sous laquelle Jésus-Christ nous a peint son Eglise dans son double élément constitutif, l'immutabilité et le progrès.”

Mgr. Bougaud, après avoir établi que les grands caractères de la vie de l'Eglise sont l'antiquité, l'unité, la catholicité, la sainteté et la perpétuité, s'écrie :

“ Voilà donc la vie divine confiée par Dieu à son Eglise : une vie qui n'aspire à envahir le globe que pour le mettre dans l'unité de la vérité et de la sainteté de l'amour.

“ Mais comment va se faire cet épanouissement de la vie de l'Eglise ? Sera-ce un épanouissement spontané, purement miraculeux. Dieu agissant seul ? Non. L'homme y aura sa part d'action. La vie de l'Eglise ressemble à celle de la nature. Or, celle-ci, l'homme ne la crée pas. Elle existe avant lui, immense, profonde, indestructible ; mais c'est lui qui l'éveille, qui la dirige, qui, de ses sueurs, de son travail, de son génie, lui donne la grande fécondité. Ainsi de l'Eglise. Elle a deux magnifiques ouvriers, Dieu et l'homme ; et l'homme presque autant que Dieu. Vous croyiez que c'était Dieu qui bâtissait l'Eglise ; non, c'est l'homme aussi. L'architecte de ce magnifique édifice où reluit la suprême beauté, vous pensiez que c'était seulement l'amour de Dieu pour les âmes ; non, c'est aussi l'amour des âmes pour Dieu. Ou plutôt ces deux amours travaillent ensemble, et j'aurais peine à dire celui des deux à qui l'Eglise doit plus de beauté.”

Voyons quelle est la part des deux ouvriers ;

“ Et d'abord l'antiquité de l'Eglise, sa perpétuité, qui l'a créée ? Dieu assurément. L'amour de Dieu pour les âmes. Il fallait qu'au moment où l'humanité apparaîtrait, elle trouvât l'Eglise penchée sur son berceau, lui offrant la lumière et la grâce infinies ; et d'autre part, si longue que fût sa durée, il fallait que l'humanité la trouvât encore sur sa tombe, accomplissant sa mission auguste de tutrice et de directrice du genre humain. Voilà la part de l'amour divin dans l'œuvre de la perpétuité de l'Eglise.

“ Mais quand les hommes égarés ont voulu éteindre cette lumière, supprimer, anéantir cette grâce, qui a résisté ? qui a triomphé du temps, de la persécution ? qui a maintenu la perpétuité de l'Eglise au prix de son sang, au prix de sa vie ? C'est l'homme, l'amour de l'homme pour Dieu. C'est lui qui a créé le martyr. Cherchez une plus belle création que celle-là. Un être infirme, craignant la douleur, n'ayant qu'un souffle de vie, attaché passionnément à l'existence et disant à Dieu : “ Je vous aime tant que pour vous défendre, pour empêcher qu'on ne touche à votre œuvre, je donnerais ma vie comme une goutte d'eau. J'ai horreur de souffrir : n'importe, je laisserai briser mes membres pour vous. Je voudrais avoir mille vies pour vous les donner.” Voilà le martyr. Et il y en a des millions. Il y en a eu à toutes les époques : une chaîne sanglante, ininterrompue, depuis le Calvaire jusqu'à nos jours. Regardez ce beau fait de la perpétuité de l'Eglise, et voyez-en les deux sublimes architectes : l'un l'amour de Dieu pour l'homme, qui accomplit des miracles pour que jamais la lumière, la vérité, la grâce ne manquent à l'humanité ; l'autre l'amour de l'homme pour Dieu, qui jette à flots son sang pour que jamais on ne touche à l'œuvre rédemptrice de l'amour infini. Quand la création, repliant ses voiles, entrera dans l'éternité, ces deux amours se féliciteront l'un l'autre de n'avoir rien épargné pour mener à bon terme l'œuvre superbe de la société des âmes dans la lumière et dans l'amour.

“ On trouve la même impression quand on étudie la catholicité de l'Eglise. Qui a voulu que l'Eglise ne fût bornée ni par les océans ni par les montagnes, et qu'elle s'étendit partout où il y avait des âmes, si ce n'est l'amour de Dieu pour l'homme ? Mais qui a réalisé ce plan, si ce n'est l'amour de l'homme pour Dieu ? De quel ravissement vous seriez saisi, si vous pouviez voir l'amour divin travaillant certaines âmes pour les amener à l'Eglise, y semant des doutes célestes, leur ménageant des occasions providentielles, y entretenant la bonne foi, la pureté, le repentir, et récoltant dans l'ombre, dans le secret, sous un voile que l'homme ne peut soulever, une foule d'âmes nées dans l'hérésie ou le paganisme ? C'est divin. Mais quel autre saisissement s'emparerait de votre âme, si vous pouviez voir les efforts de l'homme pour coopérer à cette œuvre ! Ecoutez les pas des missionnaires dans l'immensité. Il y en a partout. Les îles de l'Océanie, les rives inhospitalières de la Chine, de la Corée, les vastes forêts du Japon sont sillonnées par une foule d'apôtres qui n'ont qu'une idée fixe : aider Jésus-Christ à conquérir le plus d'âmes possible. Je parlais tout à l'heure de cette merveille qu'on appelle le martyr : comment peindre cette autre merveille qu'on appelle l'apôtre ? Oh ! qu'ils sont beaux, mon Dieu ! les pieds de vos apôtres et que leurs mains sont fécondes ! Qui dira ce qu'un François-Xavier a ajouté à la catholicité de l'Eglise ? Qui comptera les âmes baptisées par un missionnaire, même le plus humble ? On en a vu de profondément inconnus, dont les bras tombaient de fatigue après en avoir baptisé des milliers. Ici encore, quand les temps seront finis, et que les deux grands amours, constructeurs de l'Eglise, se reconnaîtront et s'embrasseront dans l'éternité, quel est celui qui méritera plus de félicitations pour avoir travaillé davantage à ce grand œuvre ?

“ Et que dire maintenant de la troisième note de l'Eglise, l'unité ? Qui y travaille le plus, de Dieu ou de l'homme ? Ecoutez l'Amour infini qui crie : “ *Mon Père, qu'ils soient un comme nous sommes un !* ” Voyez-le incliner les âmes les unes vers les autres pour les unir entre elles et avec Dieu, dans la lumière, dans l'amour, dans l'obéissance, et constituer, sur une terre que l'anarchie dévore, le grand miracle de l'unité. Mais d'autre part, voyez comme l'homme y coopère ! Que de magnifiques travaux des docteurs pour faire resplendir l'unité ! Que de craintes délicates d'en obscurcir la splendeur ! Que de renoncements à ses opinions personnelles, depuis les rétractations de St Augustin jusqu'à la soumission de Fénelon ! Quelle tendre, profonde, héroïque soumission au Souverain Pontife ! Quelle adhérence pleine d'amour au centre de l'unité ! Pour contribuer à la perpétuité, à l'indéfectibilité de l'Eglise, l'homme a donné sa vie. Pour aider à la catholicité, il a quitté son pays, sa famille. Pour maintenir dans le monde l'unité, il sacrifie ses idées personnelles, ses opinions, ses systèmes, ce à quoi il tient quelquefois plus qu'à la vie. L'Eglise s'élève ainsi, pétrie des tendresses de Dieu et des sacrifices de l'homme. Dieu y met sa puissance et l'homme y met son sang, le sang de son âme plus même que celui de son corps.

“ Tout ceci est peut-être plus visible encore quand il s'agit de la sainteté. Qui dira les ravissantes industries de Dieu pour

rendre l'homme saint ? Mais qui peindra les ardeurs de l'homme pour répondre à de telles avances ? Les grâces intérieures, les sacrements, la présence réelle de Notre-Seigneur multipliée, étendue aux plus humbles hameaux, le tribunal de la pénitence et la sainte communion, autant de miracles par lesquels l'amour infini travaille à mettre la sainteté dans les âmes. Et d'autre part, les vœux sacrés de religion, l'obéissance des uns, la virginité des autres, l'apostolat de ceux-ci, les pénitences et les sacrifices de ceux-là, autant de moyens pris par l'homme pour entretenir et développer la sainteté de l'Eglise. Sous l'action de ce soleil qu'on appelle l'amour de Dieu pour l'homme, sous la bénédiction de cette rosée qu'on appelle l'amour de l'homme pour Dieu, fleurissent les plus grandes merveilles que l'homme ait jamais pu concevoir. Que sont les fleurs de nos gazons, les étoiles de notre ciel, à côté de l'âme d'une Cécile, d'une sainte Rose, d'une sainte Thérèse : à côté de la mâle vertu d'un saint Laurent : à côté de l'esprit angélique d'un saint Augustin, d'un saint Thomas ? Toute création pâlit auprès de l'Eglise : et on sent que l'univers, avec ses magnificences, n'est qu'une œuvre secondaire, comme ces beaux cadres artistement travaillés, mais qui ne le sont avec tant d'art que pour mieux faire saillir la peinture qu'ils doivent entourer d'un cercle d'or.

« Livrons donc nos cœurs à une juste fierté. Que Dieu ait bâti l'Eglise, qu'il l'ait faite une, sainte, universelle, perpétuelle, cela n'est pas étonnant. Ce sont les caractères mêmes de sa sublime essence, et il en avait déjà mis une ombre jusque sur la création matérielle. Mais qu'il ait appelé l'homme à coopérer à une telle œuvre, et que l'homme ne s'en soit pas trop mal tiré ; que l'homme, qui passe comme un éclair, ait mis la main, une main puissante, à l'éternité de l'Eglise ; que l'homme, qui n'occupe qu'un point de l'espace, ait travaillé et travaille chaque jour à l'immensité de l'Eglise ; que l'homme, plein d'obscurité dans l'esprit, de faiblesses coupables dans le cœur, ait fait et fasse chaque jour l'unité lumineuse et la sainteté de l'Eglise : que tous nous soyons appelés à cette œuvre, non seulement l'évêque, le prêtre, mais le simple fidèle, mais l'humble femme ; c'est là une de ces merveilles qu'on ne connaît pas assez, car elles nous prosterneraient ravis aux pieds de Celui qui, dans ses conceptions, est encore plus délicat que hardi ! »

MARC-ANTOINE.

LA FORME CHRÉTIENNE

— DE —

L'ASSURANCE POPULAIRE

ESSAI SUR LA MUTUALITÉ

III

Coup d'œil sur la mutualité catholique en Europe.

Nous ne nous arrêterons point à étudier la mutualité dans les œuvres innombrables dont le catholicisme si fécond l'a dotée, en France et dans les autres pays d'Europe qui demeurent en communion avec l'Église de Rome. Elles sont admirables, ces œuvres de secours mutuel, inspirées par la saine philanthropie évangélique. L'ensemble de leur système répond déjà à presque tous les besoins de l'humanité souffrante. Elles mériteraient, certes, plus qu'une simple mention, toute une étude consciencieuse, que pourrait leur consacrer, avec beaucoup plus d'avantage, quelqu'un qui les a pratiquées de plus près que l'humble auteur de cette esquisse. En France, caisses de secours en maladie, caisses de retraite, caisses de chômage, assurances populaires (en Allemagne,) caisses rurales (France, Allemagne, Italie,) etc., etc. : la simple énumération en couvrirait des pages.

Disons seulement que le système mutualiste européen, pris en bloc, a plutôt le caractère d'une institution charitable, se dépensant sans compter, quitte à n'avoir, par suite de déficits prévus dans ses opérations, qu'une durée temporaire, et à renaître ou se renouveler selon le besoin des circonstances. Son cachet de pure charité lui vaut même, en bien des cas, d'obtenir des subventions de l'État, à titre d'utilité publique.

Il en va tout autrement de la mutualité en Amérique. Ici, elle a pris les allures d'une institution commerciale ; elle s'est placée sur une base d'affaires, du moins dans ses fondations les plus récentes. Elle offre aux prolétaires les bénéfices de l'assurance populaire à bon marché, des secours en maladie, mais en calculant toujours ses gratifications d'après ses ressources, en se précautionnant de manière à ce que la balance de ses opérations

soit toujours en sa faveur, afin d'assurer leur permanence et de se suffire à elle-même.

C'est cette forme américaine, et la plus récente, de la mutualité, que je veux surtout étudier.

L'Amérique (du Nord) au reste, c'est l'empire par excellence de la mutualité. On connaît à fond cette institution, j'oserais dire, quand on a bien étudié tous les rouages de son organisation en Amérique. C'est par milliers que s'y rencontrent les associations de toutes nuances pratiquant la mutualité ; c'est par millions que s'y rencontrent les adhérents de cette institution. Nulle part les recommandations du Saint Père n'ont trouvé, peut-être, un écho plus puissant, sinon plus fidèle.

C'est donc en Amérique que nous examinerons la mutualité, sous ses formes anciennes et dans ses manifestations nouvelles ; les avantages qu'elle procure : les périls sociaux qu'elle peut offrir en certains cas ; les résultats heureux auxquels elle peut aussi conduire, dans la même sphère d'action, etc.

Étudions d'abord sommairement les deux formes principales de la mutualité en Amérique : la forme vraie et la forme fausse.

IV

LA MUTUALITÉ CATHOLIQUE EN AMÉRIQUE.—MUTUALITÉ ABSOLUE ET MUTUALITÉ A TAUX FIXES—CAISSE DE DOTATION.

De longues années déjà avant que n'eussent retenti dans le monde les appels émus du Souverain Pontife à la mutualité catholique, pour l'engager à faire échec aux intrigues sociales de la franc-maçonnerie, l'Amérique comptait de nombreuses organisations de mutualité, la plupart neutres ou hostiles, quelques-unes sympathiques à l'Église catholique.

Mais toutes ces organisations primitives, dont les premières remontent à cinquante ans et plus dans le passé, étaient basées sur le principe de la mutualité pure ou absolue ; elles constituaient ce qui est reconnu aujourd'hui assez généralement comme la forme fausse, précaire, frappée de caducité en son essence, de la mutualité.

Un très grand nombre ont failli depuis, par suite de ce défaut d'origine, laissant, malheureusement, la plus fâcheuse impression contre l'institution mutualiste en général, dans le grand public, qui n'est pas fort sur les distinctions et ne prend guère la peine, bien souvent, de faire la part des applications défectueuses et des applications plus heureuses d'un même système. Un bon nombre

d'autres, plus vivaces, se sont réformées d'après la conception plus récente et plus efficace de la mutualité, conception unanimement admise à-présent comme la seule forme vraie et permanente de l'institution : la mutualité à taux fixes. Les nouvelles organisations du genre, fondées depuis une quinzaine d'années, c'est-à-dire depuis que le Pape a parlé, ont presque universellement adopté le système à taux fixes ; et toutes les plus anciennes qui le peuvent encore, sans trop froisser les habitudes prises par leurs adhérents sous un autre régime, reviennent peu à peu à ce modèle.

C'est le temps d'expliquer la différence essentielle qui existe entre les deux formes de mutualité. Afin de ne point m'exposer à errer en matière si délicate, je veux en emprunter l'expression à une récente étude, fort bien faite, où ce point a été traité et élucidé par l'un de nos mutualistes canadiens-français les plus expérimentés et les plus compétents, M. L.-G. Robillard, ancien inspecteur d'écoles dans la province de Québec, membre de nos principales associations de secours mutuel : les Forestiers Catholiques, les Artisans Canadiens-Français, l'Alliance Nationale, et Secrétaire Général de L'Union Franco-Canadienne, dont il a été l'un des fondateurs et dont il est resté jusqu'ici l'esprit dirigeant.

M. Robillard définissant, dans son étude sur *Les sociétés de bienfaisance*, les associations de mutualité absolue, s'exprime comme suit à leur sujet :

“ Les membres appartenant à ces sociétés paient, chaque fois qu'il y a un décès, une contribution spéciale dont le montant, étant proportionné au nombre des membres en règle, *couvre juste* la somme qui doit être payée au décès de chaque membre.

Quel est l'inconvénient de ce système ? me dira-t-on ; il est bien plus sûr que n'importe quel autre, puisque les membres fournissent tous leur quote-part pour payer les héritiers des membres décédés.

Attendez un peu, s'il vous plaît, avant de donner votre jugement sur une question très importante, mais qu'on n'a pas encore assez étudiée, en certains endroits.

Il est prouvé par les statistiques d'un grand nombre de sociétés de secours mutuel que, dans les dix premières années d'existence d'une société, il n'y a qu'une moyenne de quatre décès par mille.

A ce compte-là, cela prendrait deux cent cinquante ans avant qu'une génération d'hommes âgés de trente à trente-trois ans disparaisse, tandis que réellement, cela ne prend qu'environ quarante ans.

D'après cela, il est facile, il me semble, de juger de la défec-tuosité d'un tel système. Dans les dix premières années, le coût de revient est comparativement très faible ; mais quand la société a vingt ou vingt-cinq ans d'existence, le nombre des cotisa-

sions pour décès augmentant très vite, les contributions mensuelles pour frais d'administration ajoutées à celles des décès forment une contribution moyenne de deux piastres et demie à trois piastres par mois, ce qui est cause qu'un certain nombre de membres abandonnent la société, que les nouvelles recrues se font de plus en plus rares, que les vieux membres restent seuls, et enfin que la société tombe ou meurt. . . . d'inanition.

Le tableau est sombre, mais exact."

Voilà, brièvement mais fidèlement exposés, les inconvénients majeurs que présente la forme ancienne de la mutualité, forme qui fut adoptée en toute bonne foi et confiance par les pionniers de cette institution. Alors on recherchait tout simplement les moyens les plus aisés de se venir en aide réciproquement contre les surprises de l'existence, et l'expérience n'avait pas encore enseigné aux mutualistes les défauts de ce système de la mutualité absolue.

Ces graves inconvénients sont cause que des milliers d'associations mutuelles, en Amérique même, ont fait faillite ; que des centaines d'autres, encore à l'heure présente, périssent et menacent ruine. Et c'est le sort auquel elles sont fatalement vouées, plus tôt ou plus tard, à moins qu'elles ne songent sérieusement à se mettre à la hauteur des progrès récemment réalisés par la mutualité américaine et ne s'organisent au plus tôt d'après le système de la mutualité à taux fixes. C'est ce qu'ont déjà fait plusieurs d'entre elles : les Travailleurs Unis (Ancient Order of United Workmen) pour ne citer que celle-là, la plus puissante parmi les associations protestantes ou neutres ; l'Union St-Joseph, d'Ottawa, l'Union St-Pierre, de Montréal, l'Union St-Joseph, de St-Henri, parmi les associations catholiques. L'ordre important des Forestiers Catholiques s'est aperçu lui-même qu'il avait fait fausse route, au début, en n'adoptant pas le système à taux fixes, et il y est revenu depuis deux ans, mais sans adopter encore des taux suffisamment élevés.

C'est aussi ce dont M. Robillard, que nous venons de citer, avise les sociétés purement mutuelles, en leur conseillant de se rapprocher, autant que leur constitution particulière peut le leur permettre sans révolution, du système à taux fixes, et de s'adonner immédiatement à se former un "fonds de réserve."

"Je crois, dit-il, qu'un des moyens les plus efficaces pour assurer la solidité des "sociétés purement mutuelles," ce serait d'obliger chaque membre à payer trois piastres par année pour former un fonds de réserve spécial, qui pourrait être appelé : "Fonds de réserve pour décès," et auquel l'on ne pourrait toucher que quand les contributions pour décès atteindraient une moyenne de dix-huit piastres par an. Prenez, par exemple, l'une de nos

meilleures sociétés " purement mutuelles," qui compte à peu près-douze mille membres, et calculez quel serait le résultat d'un tel amendement à la constitution.

" Ainsi, cela donnerait un revenu de trente-six mille piastres par an pour ce fonds de réserve seul.

" Calculez maintenant l'intérêt sur le fonds de réserve ainsi accumulé pendant vingt ou trente ans, et vous me direz après si cela ne serait pas une excellente garantie et l'un des meilleurs remèdes à apporter au mal qui ronge ces sociétés."

Le fonds de réserve: voilà la note essentielle de différence qui existe entre les deux formes de la mutualité. Cette note, elle manque à la mutualité absolue, ainsi que nous venons de le voir. La mutualité à taux fixes s'en glorifie, au contraire, et c'est de là que vient sa supériorité.

" On appelle " sociétés à taux fixes," explique M. Robillard, un connaisseur en la matière, les associations qui exigent de leurs membres une contribution mensuelle graduée suivant l'âge à l'admission de leurs membres, comme prime de l'assurance sur la vie, assurance dont le fonds de garantie, en termes du métier, est appelée " Caisse de dotation."

Ici, l'adhérent n'est pas exposé aux fluctuations et aux surprises du nombre plus ou moins grand de décès parmi ses confrères, exigeant de lui des contributions plus ou moins souvent renouvelées. Il connaît avec précision, au jour de son enrôlement, combien il aura à payer, chaque mois, pendant tout son temps de sociétariat. La prime annuelle d'assurance, répartie en douze versements mensuels égaux, afin de lui en faciliter le paiement, est calculée d'après son âge à l'entrée. S'il entre plus jeune dans l'association, il aura moins à payer, parce qu'il paiera pendant plus longtemps; s'il s'enrôle à un âge plus avancé, sa contribution sera plus forte, son sociétariat devant vraisemblablement avoir une plus courte durée. Pour certaines associations, l'obligation des contributions mensuelles dure jusqu'au décès du sociétaire: c'est le système de vie entière, auquel le gouvernement de la province de Québec paraît vouloir restreindre les opérations de la mutualité, dans sa juridiction, si l'on en juge d'après la loi qu'il a imposée déjà, l'an dernier, aux associations mutuelles venant du dehors faire des opérations chez nous. Pour la plupart des associations, encore jusqu'à présent, la période des contributions s'arrête à soixante-dix ans, les adhérents n'étant pas admis après cinquante-cinq ans: c'est le système d'assurance à terme. Dans ce cas, les associations se réservent, néanmoins, le bénéfice, vis-à-vis le sociétaire ayant atteint la limite d'âge qui lui permet

de réclamer le montant de son assurance de son vivant, de ne le payer que par dix versements annuels, chacun d'un dixième de son certificat entier, sauf s'il mourait avant les dix ans accomplis, alors que la balance du certificat devient payable sur le champ.

JEAN DUTAILLIS.

(*A suivre.*)

Le mouvement catholique

AU CANADA

L'honorable M. Fielding n'a jusqu'ici procédé qu'à la première lecture de sa fameuse proposition au sujet de la disposition du fonds provenant de la vente des terres réservées pour le soutien des écoles du Manitoba. Le gouvernement Laurier paraît quelque peu embarrassé avec cette question. Le fait est qu'il y a de quoi. On sait ce dont il s'agit. Nous avons exposé le péril qui en résulterait pour les intérêts catholiques.

On envisage la situation de même que nous dans les cercles parlementaires dévoués à une solution conforme au droit. Aussi est-il probable que, lorsque la deuxième lecture en sera proposée, la résolution sera vivement combattue. Il y a, nous en sommes convaincus, dans la députation fédérale des hommes assez courageux pour ne pas laisser consommer cette nouvelle et suprême iniquité sans protester de toutes leurs forces. Il en résulterait naturellement un débat, au cours duquel toute la question du conflit scolaire reviendrait sur le tapis, laissant voir le droit plus vivant, plus obstinément résistant aux défaillances comme aux attaques directes, plus compromettant que jamais pour le pouvoir qui le sacrifie.

Le gouvernement le sait. Aussi n'est-il pas pressé de susciter de nouvelles controverses. Il y a lieu de croire qu'il attendra pour s'y décider à la fin de la session, comptant sur la lassitude des députés, sur leur impatience d'en finir, espérant peut-être tromper la vigilance des députés catholiques qui ont fait de la défense de la liberté religieuse leur devoir constant. Quoi qu'il fasse, il ne saurait échapper à la responsabilité qui l'attend, avec son cortège de conséquences, s'il permet que cette législation souille les pages de nos statuts en consacrant une injustice.

En attendant, voici une lettre reproduite par le *Catholic Register* du *Manitoba Free Press*, qui montre comment fonctionne le régime de la conciliation :

MONSIEUR.—Seriez-vous assez bon de m'accorder un petit espace dans vos colonnes pour donner un exemple de la façon dont l'acte des écoles publiques du Manitoba est compris et appliqué dans cette province et de quel bel esprit de conciliation les catholiques du Manitoba sont l'objet? Dans notre district scolaire, le tiers environ des contribuables est catholique. L'un des syndics, qui est aussi secrétaire-trésorier et l'auteur de cette lettre, est catholique. Afin d'épargner les frais d'annonce pour un instituteur, j'ai écrit au bureau provincial des instituteurs, une institution annoncée dans le *Weekly Free Press* dont le gérant, je dois le dire ici, mérite les plus grands éloges. L'on nous envoya une dame institutrice bien recommandée et dont les qualifications et l'habileté étaient un peu au-dessus de la moyenne des instituteurs de campagne et que l'on pouvait appeler un ornement pour sa profession. En présentant cette femme aux syndics pour son engagement, vous pensez naturellement que la première question qu'on va lui poser sera de savoir si elle est compétente. Est-elle catholique? fut la première question. J'ai répondu que je ne savais pas que la loi m'obligeât de fournir ce renseignement. "Si elle l'est, alors nous n'avons rien à faire avec elle." Maintenant si cette femme eût été catholique, ce qu'elle n'était pas, après avoir payé son passage pour venir de Winnipeg, elle eût été obligée de le payer pour retourner. Cela peut servir d'avertissement aux jeunes filles catholiques qui ambitionnent de devenir institutrices et leur donner une idée de la justice qu'elles recevront lorsqu'elles demanderont à enseigner dans les écoles publiques de cette province, soi-disant libres pour tous.

SYNDIC.

Virden, 16 mars.

Le correspondant qui transmet au *Catholic Register* cette coupure du *Free Press* s'indigne de cet esprit d'intolérance, qui donne la mesure du succès remporté par Sir Wilfrid Laurier avec ses moyens de conciliation, et il conclut en disant :

"Il n'y aura jamais d'autre règlement de la question des écoles qu'un règlement constitutionnel, et ce fait sera démontré après les prochaines élections provinciales du Manitoba."

Espérons que cette prévision se réalisera et ayons confiance que l'intervention du Souverain Pontife, aidée de la puissante efficacité de tant de prières qui s'adressent au ciel pour que justice soit enfin rendue, aura le résultat désiré.

Deux Sœurs Grises de Nicolet partiront demain, à 2 heures p. m., pour se rendre dans le Nord-Ouest, à cent milles au sud de McLeod, dans l'Alberta, où le Rév. Père Lacombe O. M. I., a-

établi un hôpital pour les sauvages, sur la réserve des Pieds-Noirs. Déjà 9 religieuses ont la direction de cet hôpital, mais par suite du grand nombre de bonnes œuvres qu'elles ont à faire, il leur faut s'adjoindre de nouvelles compagnes.

Cet établissement fait un bien énorme dans toute la région. Les bonnes sœurs, par leur piété, leur dévouement à soigner les malades et leur grande douceur, font aimer la religion catholique à ces pauvres peuplades. Depuis que cet hôpital a été fondé, la civilisation a fait un grand pas dans ces régions lointaines.

AUX ETATS-UNIS

Une Société historique allemande qui vient d'être formée a été chargée de faire les travaux de compilation nécessaires à l'histoire des Allemands du Wisconsin. Le R. P. LaBoule, Français, et l'abbé A. F. Schinner ont accepté de rédiger tout ce qui, dans cette histoire, aura trait aux catholiques allemands.

Le *Providence Visitor* se prononce en faveur de la confédération des sociétés catholiques dites Catholic Truth Society, qui existent par tous les Etats-Unis. Il engage fortement les catholiques à s'enrôler dans ces sociétés, qui font beaucoup de bien partout où elles existent. C'est un projet qui y gagnerait à être immédiatement mis à l'étude.

Un journal de l'ouest annonce que les RR. PP. Jésuites vont ouvrir un nouveau collège, le Sacred Heart College, à Prairie du Chien, Wis., le 1er septembre prochain. On n'ouvrira qu'une classe cette année, et d'année en année on y adjoindra une classe nouvelle jusqu'à ce que le cours soit complet. C'est une bonne aubaine partout que d'avoir de pareils éducateurs, et c'est le témoignage que rendra dans peu d'années le Wisconsin à ces maîtres de l'enseignement.

Donnons ici les dernières données statistiques que nous avons pu recueillir dans l'*Univers* sur les progrès du catholicisme aux Etats-Unis :

Il y a dans la république américaine, en 1898, 14 archevêques, 78 évêques et 1 préfet apostolique, 2,774 religieux et 8,137 prêtres séculiers. Le chiffre des églises desservies par un prêtre résident est de 5,946, celui des missions avec église, de 3,472, et

celui des stations avec chapelle, de 5,105. 41 ordres religieux d'hommes et 110 de femmes y sont représentés. Dans les institutions catholiques, on compte 958,959 enfants, soit un dixième environ de la population totale qui fait profession d'obéir à Rome et qu'on évalue à 9,856,622 personnes.

Il faut malheureusement défalquer de ce nombre beaucoup de catholiques de nom seulement, qui ne pratiquent ni ne croient guère, et un certain nombre d'âmes que le matérialisme ou l'indifférence du milieu dans lequel elles vivent ont fortement entamées, en sorte qu'il y a là un champ ouvert à des travaux apostoliques d'un ordre tout à fait spécial.

Les catholiques ont fondé 260 journaux, dont 20 sont rédigés en français.

Il y subsiste encore une préfecture apostolique, celle de l'Alaska, et 3 vicariats : ceux de Brownsville, dans le Texas, du territoire indien et de la Caroline du Nord. Dans le premier se trouvent compris 46,000 Indiens et 98,000 dans le second. Une œuvre créée en vertu d'une décision du concile de Baltimore, tenu en 1884, et dont S. Em. le cardinal Gibbons est le président, permet d'affecter des allocations aux diverses missions pour les Indiens et d'y soutenir des écoles.

Sur une population nègre de plus de 4,500,000, on ne compte encore que 137,507 catholiques, répartis surtout entre les archidiocèses de Baltimore et de la Nouvelle-Orléans. Comme on le voit, il y a là un travail sérieux à faire.

On annonce la mort de George Parsons Lathrop, un littérateur catholique en vue, et celle de l'abbé J. H. Mitchell, ex-chancelier du diocèse de Brooklyn et l'un de ceux qui avaient été désignés à Rome comme dignes de recueillir la succession de la charge pastorale dans ce diocèse.

M. l'abbé Granjon, qui représente aux Etats-Unis l'association de la Propagation de la Foi, a terminé l'organisation de la confrérie dans cinquante diocèses de la république, sous le patronage des évêques de ces diocèses. C'est dans l'archidiocèse de Philadelphie qu'il a recruté le plus grand nombre de membres, soit 80,000, qui paient chacun une contribution de 5 centins par mois. On peut donc s'attendre à une forte augmentation, aux Etats-Unis, des souscriptions annuelles prélevées pour venir en aide à la grande œuvre des missions. Ces souscriptions n'ont donné que \$32,000 l'année dernière.

AUTRES PAYS

ITALIE.—Nos lecteurs savent qu'un comité international à la tête duquel est Son Eminence le cardinal Jacobini, a été fondé à Rome avec mission d'organiser à l'occasion des suprêmes années de ce siècle finissant et de l'aurore du siècle prochain, une série de grandioses démonstrations de foi, de piété et de charité en l'honneur du Christ Rédempteur. Ce sera le sublime testament de notre siècle à la postérité et la plus solennelle protestation possible contre les attaques de toutes sortes dont l'œuvre du Christ a été le but pendant les cent dernières années.

Nous résumons aujourd'hui avec la *Croix*, de Paris, le programme adopté par le Comité international et pour la réalisation duquel il fait appel à toutes les volontés chrétiennes, à tous les fils dévoués de l'Eglise, quelle que soit leur situation dans le monde.

" I. *Pèlerinages*.—Les catholiques, pendant la fin de ce siècle, multiplieront les pèlerinages aux sanctuaires diocésains et nationaux les plus célèbres.

Ils sont particulièrement invités à prendre part, soit en personne, soit au moins en union de prières, aux quatre grands pèlerinages qui se feront :

Le premier à Lourdes, en 1898, le deuxième aux Lieux Saints de Palestine, en 1899 ; le troisième, à la sainte maison de Lorette, en 1900 ; le quatrième, à Rome, en 1900-1901.

II. *Cérémonies religieuses*.—Pendant ces trois années, dans tous les diocèses, sur la détermination des évêques respectifs, le Comité demande l'organisation de missions ou prédications spéciales, d'œuvres d'apostolat et de prières, pour obtenir la persévérance des peuples dans la foi, le retour des Eglises séparées à l'Eglise romaine, la paix et la prospérité des nations.

On propose, en outre :

1o. L'érection, dans les cathédrales et les églises importantes, de croix commémoratives portant l'inscription suivante : *Anno 1900, Jesus Christus, Deus Homo vivit, regnat, imperat.*

Ces monuments seraient inaugurés avec grande solennité dans la nuit du 31 décembre 1900.

2o L'exposition solennelle du Très Saint Sacrement pendant quarante heures consécutives, depuis le 30 décembre 1900 au soir jusqu'au 1er janvier 1901 au matin.

3o L'adoration générale du Très Saint Sacrement, dans toutes les églises durant la nuit qui unira les deux siècles.

III.—*Couronnement de l'œuvre à Rome*.—C'est à Rome, le foyer de notre sainte religion, qu'auront lieu les plus imposantes cérémonies d'expiation et de reconnaissance, auxquelles tous les catholiques devront s'associer.

Le Souverain Pontife, au jour de l'Epiphanie 1901, recevra

officiellement l'hommage de la gratitude, de la fidélité et de l'amour de tous ses enfants.

Le Comité international déposera, en cette circonstance, aux pieds de Sa Sainteté, une offrande commémorative de tous les catholiques à leur premier pasteur"

—Le Père André Fruhwirth, maître général de l'Ordre dominicain, vient d'en convoquer à Vienne le prochain chapitre général. Cette assemblée, qui sera composée de tous les provinciaux actuellement en fonction, tiendra ses assises le jour de la Pentecôte et les jours suivants.

Nous extrayons de la lettre de convocation de l'illustre religieux les lignes suivantes dans lesquelles il compare la situation actuelle de son ordre à celle que celui-ci occupait il y a un siècle :

Assurément, la malice des hommes nous a causé et nous cause encore beaucoup de préjudice. Mais bien légère est notre tribulation, si on la compare à celle qui, il y a cent ans, sévissait contre l'Eglise et contre l'Ordre, lorsque, le Pasteur ayant été frappé, les brebis du troupeau étaient ou dispersées ou traînées à la mort, lorsque nos Frères se voyaient réduits, les uns à se cacher *sur les montagnes, dans les cavernes et les grottes de la terre*, les autres à errer en proscrits loin de leur patrie ; lorsqu'une puissance tyrannique ravissait à l'Ordre de nombreux couvents et détruisait les lois reçues des ancêtres ; lorsque régnait *sur la terre l'oppression des nations, et que les hommes séchaient de terreur*. Tant de maux semblaient présager la ruine de l'Ordre. Cependant, nombre de Provinces qui avaient péri, ont été rétablies ; bien plus, en des contrées où elle était ignorée, la famille des Prêcheurs est maintenant florissante ; l'unité a été rendue à l'Ordre. Nos prédicateurs et nos docteurs sont estimés. Nos Frères, envoyés sur les plages lointaines, *portent beaucoup de fruits dans la patience*. Nos Religieuses sont partout en réputation de sainteté ; le Tiers-Ordre, soit régulier, soit séculier, répand la bonne odeur du Christ en s'adonnant aux Œuvres de miséricorde ; jamais le Rosaire de MARIE n'a resplendi d'un plus vif éclat."

Nous résumerons pour nos lecteurs les délibérations des chefs de l'Ordre de saint Dominique.

FRANCE.—Le premier jour de scrutin dans les élections françaises est fixé au dimanche 8 mai prochain. Cette chronique est donc la dernière que liront nos lecteurs avant le jour de la grande bataille électorale. Nous sommes trop loin du théâtre de l'action pour risquer des prophéties sur les résultats de la lutte et nous n'essaierons pas de le faire.

L'ouverture officielle de la campagne électorale a naturellement été l'occasion d'un certain nombre de discours retentissants. Le sectaire Brisson, président de la Chambre, a sonné une fois

encore le tocsin anticlérical, M. Méline a parlé d'apaisement religieux et de défense des droits de la société civile,—pas un mot des lois scolaire et militaire ; M. Etienne Lamy, président de la *Fédération électorale*, a, dans une conférence sur "les catholiques et la situation présente," dit les aspirations de cette puissante association. Nous regrettons de ne pouvoir donner de larges extraits de cette conférence, qui est de premier ordre ; nous en reproduisons cependant les conclusions qui précisent la position des catholiques dans le conflit actuel.

"Voilà ce que nous sommes, ce que nous voulons, ce que nous pouvons.

Républicains d'origine, ou venus à la République par amour de la France, nous sommes unis.

Nous nous sommes unis pendant que les possesseurs du pouvoir se divisaient en partis.

Devant ces partis, nous restons indépendants.

Nous n'avons de haine contre aucun, d'obligation à aucun. Notre conduite envers eux dépendra de leurs sentiments pour nous, et nous jugerons ces sentiments à leurs actes.

Nous sommes prêts aux alliances, pas aux capitulations.

A ceux qui voudraient se servir de nous sans nous servir, nous disons : "Où ne seront pas la liberté et la justice, ne sera pas notre concours."

A ceux qui continueraient à nous combattre nous disons : "Vingt ans d'une lutte poursuivie contre nous avec des avantages que vous avez perdus, ne nous ont pas affaiblis. Tôt ou tard, vous nous rendrez notre place ou nous la prendrons." Mais si nous n'avons pas la crainte de la guerre en songeant à nous-mêmes, nous avons l'impatience de la paix en songeant combien nos discordes affaiblissent la France et combien elle a besoin de notre concorde.

A ceux qui nous donneront cette paix—et Dieu veuille que ce soit bientôt!—nous promettons le plus passionné concours pour le service de la patrie."

N'est-ce pas que c'est là une déclaration superbe de fierté et d'une élévation de sentiments peu commune ?

M. Etienne Lamy, orateur et écrivain de grand talent, est un républicain d'origine. Dès 1871, à peine âgé de 28 ans, il siégeait à l'Assemblée nationale et une brillante carrière politique lui serait échue s'il avait voulu s'associer à la politique d'intolérance du parti républicain. Mais, et c'est là son grand honneur, tout en conservant ses opinions politiques, il combattit toutes les lois persécutrices.

—Les catholiques français sincèrement dévoués à leur croyances et ayant une claire vue de la gravité de la situation actuelle et la volonté de faire ce qui dépend d'eux pour assurer le triom

phe d'une politique respectueuse de l'antique foi des Francs, ont travaillé avec la plus grande énergie au succès de l'œuvre électorale, mais ils se sont souvenus aussi de la parole du grand empereur qui disait avoir reconnu dans sa longue carrière que l'arme la meilleure encore est la prière, et ils ont suscité partout des croisades de prières pour le salut de la France. L'épiscopat français a recommandé des prières publiques et Mgr. l'évêque de Moulins qui, par ordre de date, a été le premier à demander ces solennelles supplications au Maître tout-puissant, en a exposé la raison d'être dans les lignes suivantes :

“ Mais, M. T. C. F., si l'effort humain est nécessaire, il doit avoir pour complément et pour couronnement, le travail divin. C'est en vain que l'homme entreprend et élabore une œuvre, le succès est incertain, si Dieu ne lui apporte sa coopération et son secours. *In vanum laboraverunt qui edificant eam* (1).

“ Les vues de l'homme, dit Bossuet, sont toujours courtes par quelque endroit.” Dieu seul mesure d'un coup d'œil l'ensemble et les détails. L'homme s'agit ; mais, en définitive, c'est Dieu qui le mène. En dépit des dénégations et des rires blasphématoires de l'impiété, c'est la Providence divine qui tient le fil directeur des événements humains et qui plie à son gré les volontés, les esprits et les cœurs.

A l'approche des élections, on proclame et avec raison que *la parole est à la France*, mais j'ose ajouter que *la parole est encore plus à Dieu.*”

Nous aimons, nous Canadiens-français, à proclamer notre amour pour le vieux pays, à redire que dans nos veinés comme dans celles des Gaulois d'outre-Atlantique, coule le très noble sang de France ; nous souhaitons d'une infinie ardeur la grandeur et la prospérité de la France et son retour aux vieilles traditions chrétiennes. Nous croyons que l'occasion est toute trouvée de prouver que ce ne sont pas là seulement des phrases déclamatoires, mais bien l'exacte traduction des sentiments qui vivent au plus profond de nos cœurs.

Et cette preuve nous la ferons en joignant nos prières à celles de nos frères de France et en demandant au ciel de faire de l'anniversaire de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc le jour de la délivrance de la France du joug maçonnico-judaïque.

—La *Revue de Paris* a récemment demandé à quatre députés français appartenant à des groupes très divers l'exposé de leurs opinions politiques et de celles de leurs amis. Nous extrayons de l'article de M. Denys Cochin, député royaliste de Paris, deux paragraphes qui peignent à merveille la situation en laquelle la

(1) Ps. CXXVI, 1.

franc-maçonnerie a mis la France au point de vue scolaire. Et nous prions nos lecteurs de se rappeler en lisant ceci, que la puissance occulte qui a produit cette intolérable état de choses dans la vieille France a dressé contre la France nouvelle ses batteries aux effets désastreux.

“ Le budget de l'enseignement, dit M. Denys Cochin, dépasse 200 millions — je parle de celui de l'Etat ; — les villes y ajoutent des sommes énormes ; la ville de Paris seule, plus de 30 millions. Et l'enseignement religieux libre a gardé 1,600,000 élèves dans les écoles primaires, tandis que les écoles laïques en ont 3,800,000 ; 80,000 élèves dans les écoles secondaires, tandis que les lycées et collèges en ont aussi 80,000. Presque un tiers de la population primaire, la moitié de la population secondaire, et cela sans budget. Il y a donc là un besoin public, un désir des familles, qui ne trouvent pas à l'école officielle une éducation morale suffisante. Les vagues notions de vertus civiques proposées à l'esprit précis et inquiet des enfants n'ont pas remplacé la morale chrétienne. Fâcheuse lacune que nombre de philosophes et de pédagogues sincères, qui souvent n'étaient nullement cléricaux, ont signalée.

Si l'école chrétienne ne peut être adoptée par la commune, comme en Belgique, au moins devrait-elle pouvoir être dotée d'une subvention équitable, quand il est constant qu'elle rend des services aux habitants. Mais cela est interdit. La commune peut entretenir un théâtre, un cirque, un café-concert, non une école chrétienne : le Conseil d'Etat le défend. Encore est-il dans notre jurisprudence deux poids et deux mesures. Ce qui est défendu aux villes de Vitry et Muret est permis à la ville de Paris : elle distribue deux millions par an à des chefs de pensions libres, mais dûment reconnues non chrétiennes.”

—Toujours à propos de la question scolaire, notons un appel que vient de lancer le comité parisien des écoles libres. Nous voyons dans ce document que les Catholiques possèdent aujourd'hui à Paris 200 écoles libres fréquentées par environ 82,000 élèves.

—Parmi les nombreux congrès tenus à Paris pendant la semaine de Pâques, nous indiquerons spécialement celui de la *Société bibliographique* et celui des propriétaires chrétiens. Ces deux sociétés sont animées du plus pur esprit catholique et s'occupent toutes deux de pénétrer de cet esprit les lois et les mœurs.

—Notre liste nécrologique est un peu longue cette semaine. Il nous faut enregistrer la mort de l'un de nos confrères de la presse catholique : M. Ernest Delloye (B. de Marq), ancien rédacteur-en-chef de l'*Emancipateur*, de Cambrai, ainsi que celles d'un ancien député, M. Francisque Rives, et d'un religieux missionnaire dans l'Océanie, le R. P. Bontemps, mort victime de son dévouement à l'Eglise.

ANGLETERRE.—Le *Rock*, l'un des principaux organes des Ritualistes anglais, vient de nous donner son opinion sur la grande controverse à laquelle a donné lieu la question de la validité des ordres anglicans. Il admet que les archevêques anglicans qui ont essayé de répondre à la bulle papale sur le sujet ont été réduits à *quia* par la réplique du cardinal Vaughan. "Cette réplique, dit-il, mettra fin, nous l'espérons, à cette malheureuse controverse, dans laquelle nos archevêques ont, de toute façon et au grand déplaisir de tous les anglicans sincères, eu le dessous."

—Un projet de loi vient d'être adopté en seconde lecture à la Chambre des Communes, qui, tout en conservant au clergyman anglican ses traditionnels privilèges, met, en ce qui concerne la célébration des mariages, le prêtre catholique dans une position meilleure que celle par lui occupée jusqu'à ce jour. En vertu des dispositions de ce bill, le prêtre sera désormais sur le même pied que les ministres des divers cultes dissidents : sans être *ex-officio* officier de l'état civil, il pourra, sur simple délégation du *Registrar*, remplir cet office et les catholiques ne seront plus obligés, après leur mariage religieux, d'aller renouveler leurs serments devant le *Registrar*, ce qui était ennuyeux et coûteux.

—Le *Tablet* de Londres nous parlait récemment de la situation religieuse dans le pays de Galles. Nous résumons ses notes.

Le vicariat apostolique de ce pays et le diocèse de Newport comptent une population totale de deux millions et quart. Les catholiques sont très peu nombreux là. Dans le vicariat demeurent 19 prêtres séculiers et 36 réguliers, dont les 21 Jésuites du collège St Bruno, et dans le diocèse de Newport, 36 séculiers et 34 réguliers, parmi lesquels 15 habitent le Herefordshire et les autres le Monmouthshire et Glamorgan.

L'Eglise jouit dans cette région d'une influence et d'un prestige très grands, plus grands que ceux que lui devrait procurer d'après la marche ordinaire des choses, le nombre de ses adhérents. Notre confrère londonien attribue ce fait à l'immense popularité que s'est acquise, dans tous les milieux, l'évêque de Newport et au zèle et à l'énergie que les catholiques, qui pour la plupart sont des non-conformistes convertis, mettent au service de leur propagande religieuse.

DANEMARK.—"J'ai le bonheur de posséder dans mon vicariat apostolique, dit Mgr. Von Euch, vicaire apostolique de Danemark et d'Islande, dans une lettre publiée par les *Missions Catholiques*, des Sœurs françaises, les Religieuses de Saint-Joseph de Chambéry, qui sont fixées au Danemark depuis quarante ans.

Elles ont à Copenhague des écoles prospères et un hôpital de 120 lits. Pour faire droit à toutes les demandes de malades, elles vont être cette année dans la nécessité d'agrandir leur hôpital et d'y ajouter 100 lits nouveaux.

“ C'est à ces religieuses dévouées que je veux confier la léproserie catholique d'Islande ; je sais qu'elle sera en bonnes mains et que les lépreux n'auront qu'à se louer de leurs services. Je les connais ; aucune d'elles n'aura peur d'aller s'enfermer pour le reste de ses jours au milieu de ces malheureux et si le bon Dieu daigne leur demander le sacrifice de leur vie, elles y verront une grande faveur du ciel.

“ Cinq religieuses de cette congrégation sont à Reykiavik en Islande, depuis l'année dernière ; elles y ont déjà ouvert une école qui compte une quinzaine d'enfants. Elles vont soigner les malades à domicile et on apprécie tellement leurs services qu'elles ne peuvent suffire à toutes les demandes. On leur enverra de Copenhague de nouvelles auxiliaires.

“ Pendant les trois mois de l'été où les pêcheurs bretons sont occupés dans les parages d'Irlande, les sœurs desservent un hôpital de dix lits dans une station appelée Faskrudsford. Elles y ont soigné beaucoup de pêcheurs l'année dernière.”

Ces paroles se passent de commentaires.

BELGIQUE.—Le prochain congrès eucharistique international se tiendra à Bruxelles du 13 au 17 juillet prochain. La présidence d'honneur en a été attribuée à Son Eminence le cardinal Goossens, archevêque de Malines. Mgr. Doutreloux, évêque de Liège, en sera le président actif.

AUTRICHE.—C'est un fait connu de tous ceux qui ont étudié l'histoire des sociétés secrètes que les rois Gustave III et Louis XVI avaient été condamnés à mort dans les antres maçonniques, plusieurs années avant la Révolution. Le comte de Haugwitz, un homme d'état très connu et plus à portée que d'autres d'être bien renseigné, nous a déjà affirmé ce fait confirmé par le témoignage de l'un des membres du convent de Francfort.

Nous rappelons ceci parce qu'un nouveau et indiscutable témoignage des sentiments maçonniques vient d'être ajouté à ceux dont nous parlons ci-dessus par le R. P. Abel, prédicateur renommé, fils de M. Abel, ancien premier ministre de Bavière. Le Père Abel prêchait récemment à Vienne et il a très nettement déclaré à ses auditeurs :

“ Et ne croyez pas, chers messieurs, que l'influence de la franc-maçonnerie ne s'exerce que contre l'Eglise. Elle n'épargne pas davantage la société civile.

En voulez-vous un exemple ? Le voici. En 1784, il y eut à Francfort une réunion extraordinaire de la *Grande Loge électorale* : un des membres mit aux voix la condamnation à mort de Louis XVI, roi de France, et de Gustave, roi de Suède. Cet homme s'appelait Abel. C'était mon grand-père.”

Nous croyons intéressant de reproduire à titre de document historique le témoignage du *conventionnel* de Francfort auquel nous faisons tout à l'heure allusion. Il est contenu dans une lettre du cardinal Mathieu à M. Robinet de Cléry, en date du 7 avril 1875.

“ Il y a dans nos pays, disait l'éminent prélat, un détail que je puis vous donner comme certain. Il y eut à Francfort, en 1786, une assemblée de francs-maçons où furent convoqués deux hommes considérables de Besançon, qui faisaient partie de la société : M. de Raymond, inspecteur des postes, et M. Maire de Bouligney, président du parlement. Dans cette réunion, le meurtre du roi de Suède et celui de Louis XVI furent résolus. MM. de Raymond et de Bouligney reviennent consternés, en se promettant de ne jamais remettre les pieds dans une loge, et de se garder le secret. Le dernier survivant l'a dit à M. Bourgon, qui est mort à près de quatre-vingt-dix ans, possédant toutes ses facultés. Vous avez pu en entendre parler, car il laissa une grande réputation de probité, de droiture et de fermeté parmi nous. Je l'ai beaucoup connu, et pendant bien longtemps, car je suis à Besançon depuis quarante-deux ans et il est mort assez récemment. Il a raconté souvent le fait, et à moi, et à d'autres. Vous voyez que la secte sait, à l'avance, monter ses coups : c'est là, en deux mots, son histoire.”

INDES.—Mgr. Gandy, archevêque de Poudichéry, vient d'adresser aux *Missions catholiques*, une lettre dans laquelle, après avoir décrit en termes éloquentes l'horrible famine qui sévit en ce moment dans son diocèse, il donne sur les résultats de son apostolat les chiffres suivants : année 1896, plus de quatre mille païens baptisés ; année 1897, 3995 baptisés—et pour 1898, l'on espère une moisson plus abondante encore.

2 mai 1898.